

Projet d'agrandissement de la marina de Hull à Gatineau par Club Yachting Portage Champlain inc.

Dossier : 6211-04-065

Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 7 mars au 21 avril 2017

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet d'agrandissement de la marina de Hull à Gatineau* par Club Yachting Portage Champlain inc. a pris fin le 21 avril dernier. Conformément au mandat qui lui a été confié le 23 février 2017 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 7 mars au 21 avril 2017, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

La marina de Hull est située au confluent de la rivière des Outaouais et de la rivière Rideau. Le Club de Yachting Portage Champlain, communément appelé la marina de Hull, propose d'agrandir ses installations. La marina peut actuellement accueillir 99 bateaux. Le projet d'agrandissement de la marina permettrait d'accueillir ultimement 200 embarcations, dont 20 bateaux de plaisanciers-touristes. L'agrandissement proposé entraînerait la reconfiguration des quais et permettrait de moderniser et de maximiser les installations. Présentement, il y a environ 430 m de quai pour 99 places alors que la nouvelle configuration projetée environ 600 m de quai pour 200 places.

La phase initiale des travaux serait complétée en 2017 et offrirait 42 places à quai supplémentaires alors que la deuxième phase serait complétée en 2018 avec l'ajout de 36 places. Toutefois, la dernière phase qui accueillerait jusqu'à 23 places de plus serait réalisée uniquement si la demande le justifie. Un total de 127 blocs de béton devraient être déposés sur le lit de la rivière pour servir d'ancrage à l'ensemble des quais flottants. Par ailleurs, il n'y aurait pas de travaux de dragage ou d'autres travaux dans le lit de la rivière.

Le coût du projet est estimé à 1,5 M\$.

(Extrait du communiqué émis le 7 mars 2017)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'informations colligées à partir de messages électroniques adressés au BAPE et lors de la séance d'information. Ces préoccupations sont les suivantes :

La procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement

- Le délai entre la fin de la période d'information ou, le cas échéant, de l'audience et la décision gouvernementale sur le projet ;
- le délai pour savoir si une ou des demandes ont été acheminées au ministre ;
- les démarches réalisées par le BAPE pour publiciser la soirée d'information ;
- la possibilité de tenir un mandat d'audience pendant la période estivale.

Les répercussions sur le milieu aquatique

- Le risque lié à la vidange des ballasts des navires de plaisance ;
- l'installation des blocs de béton pour l'ancrage des quais flottants sur le fond de la rivière ;

- la présence d'herbiers aquatiques pouvant accueillir des sites d'alevinage à proximité de la zone des travaux projetés.

Les autres préoccupations

- La prise en compte des répercussions de la fluctuation du niveau de l'eau en lien avec les changements climatiques ;
- La gestion optimale des espaces de stationnement pour tenir compte des besoins des usagers autres que ceux de la marina.

Les activités d'information et de communication

Le centre de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Bibliothèque de la Maison du Citoyen <i>Accès Internet gratuit</i>	25, rue Laurier, à Gatineau

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés sur le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
8 mars 2017	<i>Québec Express</i>	
9 mars 2017	<i>24 Heures Montréal</i>	
10 mars 2017	<i>Le Droit</i>	
16 mars 2017	<i>Le Droit</i>	

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
7 mars 2017 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de l'Outaouais	224	Site Web et compte Twitter du BAPE 1 050 abonnés
22 mars 2017 Rappel de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de l'Outaouais	Ne s'applique pas	Compte Twitter du BAPE 1 060 abonnés

La séance d'information

Date	Le mercredi 22 mars 2017 à 19 h 30
Lieu	Salle Champlain B Hôtel Best Western Plus 131, rue Laurier Gatineau
BAPE : Animation	M ^{me} Diane Paquin, directrice des communications
Accueil et prise de notes	M. René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications
Promoteur	M. Nicholas Bertrand, chargé de projet, CIMA + M. Nelson Guillemette, membre de la marina, Club Yachting Portage Champlain inc. M. Jacques Drouin, gérant de la marina, Club Yachting Portage Champlain inc.
Assistance	8 personnes
Durée	1 heure

Les relations de presse

Aucun représentant des médias n'était présent à la séance d'information tenue le 22 mars dernier à Gatineau.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation du dossier par le public. À la suite de la séance d'information du 22 mars dernier, le journal *Le Droit* a

fait paraître un article qui reprend essentiellement les éléments de la description du projet, ses impacts et les mesures d'atténuation prévues par le promoteur. La station de radio *96,5 Capitale Rock* de Gatineau et le *TVA Gatineau-Ottawa* ont également fait mention du projet et également du déroulement de la séance d'information et des préoccupations soulevées par quelques citoyens lors de cette séance d'information.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Une discussion avec la chargée de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a permis d'en arriver à la même conclusion.

Alexandre Corcoran-Tardif

Québec, le 24 avril 2017

Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication, chargé du dossier

En collaboration avec René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications